BERNARD THIS

PASSE - PASSANT - PASSEUR

Au cimetière de mon enfance, une pierre tombale donnait à lire :

Passant qui passe ici sans y penser,
Tu te trouveras passé sans y avoir pensé.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est peut-être parce que cette phrase m'interroge encore, quand je veux parler de la passe et des passeurs.

J'ai dit, hier matin, que donner un nom d'analysant pour l'analyste peut faire problème. Donner des noms, c'est, dans cette expérience de la passe, ce qu'il m'incombait de faire puisque, analyste de l'École, le tirage au sort ne me désignait pas au jury d'agrément.

Mon expérience de la passe est donc limitée : *A.E.*, je ne peux être ni passant ni passeur. Pour moi, c'est fini, c'est apparemment dépassé ! Ce qui ne veut pas dire que de la passe, et du désêtre, je n'aie plus rien à connaître.

Le point sur lequel je voudrais d'abord attirer votre attention est le suivant : le *système* de la passe modifie considérablement la définition de *l'analyste de l'École*. Il convient d'y prêter attention.

Si l'*A.E.* est défini comme y celui «auquel on impute d'être de ceux qui peuvent témoigner des problèmes cruciaux, aux points vifs où ils en sont pour l'analyse, spécialement en tant qu'eux-mêmes sont à la tâche ou, du moins, sur la brèche, de les résoudre», ce qu'il faut comprendre c'est que la pratique de la passe modifiera cette définition : la passe permet «à quelqu'un qui *pense pouvoir* être analyste, à quelqu'un qui s'y autorise de lui-même ou qui est prêt de le faire, de communiquer ce qui l'a fait se décider et s'engager

dans un discours dont il n'est pas facile d'être le support.»

Les *A.E.* accueillis par le jury d'agrément rendront compte du *passage au devenir analyste,* en ayant expliqué pourquoi quelqu'un prend «le risque fou de devenir ce qu'est cet objet *a*.» L'éclair de la passe régit peut-être τὰ παντά :«les tous», mais il ne transforme pas forcément pour autant l'analyste en témoin des points vifs de la théorie.

Or, l'*A.E.*, les statuts, a pour fonction :

1) de promouvoir au sein de l'École les conditions permettant d'assurer les progrès de l'analyse didactique cruciale dans la théorie;

2) de promouvoir une communauté d'analystes prêts à *argumenter* et *soutenir la cohérence des thèses* qui règlent leur travail.

Nous voyons s'offrir à la passe, au *risque* de la passe, des analystes soucieux d'expliquer ce qui fut déterminant dans leur décision de devenir analystes, mais nous n'avons pas là des *A.E.* prêts à argumenter la cohérence des thèses qui règlent leur travail. La passe n'ayant pas à organiser la promesse des louveteaux : «je jure, je promets de théoriser», il conviendrait peut-être de poser quelques *conditions préalables* aux passants. Le jury d'agrément ne serait pas ainsi inondé de demandes. S'il ne sert à rien de promettre, il conviendrait de donner des preuves, de se mettre *à l'épreuve* de la théorisation et de l'écriture, de *s'engager d'abord* dans un travail de réflexion et ceci dans un cartel ou un groupe de travail de l'École, qui pourrait alors *inviter l'analyste à poursuivre sa réflexion à travers la passe.*

*

Ces Assises ont pour but de permettre aux membres de l'École de s'exprimer sur la passe, expérience en cours. Mais je ne sais pas s'il convient ici de poursuivre ma réflexion sur les mythes du passeur. Vous lirez dans les *Lettres de l'École** «La livre de chair». A Lille, j'avais abordé l'étude des mythes et récits où le passeur exerce sa fonction, mais je m'étais contenté du juxtaposer quelques mythes égyptiens, grecs, indiens, sans les approfondir dans leur analyse, et sans en faire apparaître la structure.

Je n'avais pas repris les *Mythologiques* de Claude Lévi-Strauss : les mythes d'Amérique du nord et du sud. Or, ils font très nettement apparaître deux types de passeurs :

— le passeur *indifférent,* qui travaille dans l'axe vertical;

— le passeur *susceptible,* qui exerce sa fonction dans l'axe horizontal.

---

* *Lettres de l'École,* n° 22, Journées de Lille (septembre 1977).

Reprenons le mythe de base de Lévi-Strauss, celui du dénicheur d'oiseaux : un jeune garçon poursuit sa mère en forêt; il la viole; son père lui demande d'aller chercher des oisillons au sommet d'un arbre qui grandit. Là-*haut*, sans pouvoir redescendre, l'adolescent est exposé à un grand danger : des vautours charognards viennent lui dévorer les fesses et l'arrière-train, le fondement; «indifférent», il ne s'y oppose pas. Alors les vautours le font redescendre sur la terre. Précisons que, dans de nombreuses versions, le Père l'expédie, tout nu, là-haut, pour *prendre ses habits* et faire le joli-cœur auprès des épouses de son fils. Donc l'inceste n'est plus «mère-fils» mais «père-bru.» Nous avons là l'inceste entre les *générations*; c'est pourquoi l'axe *disjonctif* passe *par la verticalité*, (d'une génération à une autre).

Dans le mythe de la descente aux enfers de Pirithoos et Thésée, nous avons là encore la mise en jeu de l'axe vertical. Pirithoos veut enlever Perséphone, épouse d'Hadès, aux Enfers. L'oracle, ironiquement, a proposé cet enlèvement : «Pourquoi pas, Perséphone ?» (L'oracle, comme l'énigme, précède toujours la situation incestueuse). N'ayant pas payé le prix du passage, étant passés par une porte dérobée, Thésée et Pirithoos sont reçus cependant très aimablement par Hadès; ils sont invités à s'asseoir dans un fauteuil ou, dans une autre version, sur un divan.

Hélas, la fauteuil de l'oubli est un piège; le corps de Thésée ne fait plus qu'un avec lui, il ne peut s'en détacher, il est pris ! Il attendra pendant des années jusqu'à ce qu'Héraclès obtienne l'autorisation, s'il le peut, de l'emmener. Dans un effort immense Héraclès l'arrache à son fauteuil; hélas, Thésée doit y laisser ses fesses ! C'est pourquoi les Athéniens, descendants de Thésée, avaient tous les fesses plates, stigmate des vieux analystes.

Quant l'inceste apparaît au niveau d'une même génération, frère-sœur, (dans le mythe de l'enfant caché, par exemple) la disjonction se réalise dans l'horizontalité : le passeur fait alors traverser une rivière et il est toujours *susceptible !*

Un passeur c'est un *semi-conducteur* : il accepte les uns et refuse les autres; mais l'époque à laquelle le passage a lieu, (suivant qu'il s'agit des solstices ou des équinoxes) détermine la conduite à tenir vis-à-vis des passeurs.

AGRICULTURE	CHASSE	GUERRE
4 boulettes + viande	8 boulettes	4 boulettes maïs + crottin
Réponse *du passeur*	Dressage *du passeur*	Duperie *du passeur*
Printemps équinoxe	Hiver solstice	Automne équinoxe

Je ne voudrais pas vous importuner avec des détails sans intérêt mais il est évident que s'il faut traverser un fleuve sur le dos d'un caïman, en période solsticiale, il faut être prudent. Il est conseillé d'avoir toujours en poche des boulettes de viande : 4 ou 8, pour réparer les forces de l'animal et éviter d'être dévoré. Attention ! Ne pas les lui mettre dans la gueule, les jeter à l'eau, au loin (devant).

Un bon passeur doit être nourri en cours de route; il ne demande qu'à rendre service, mais il faut réparer ses forces.

Quand il s'agit d'un serpent ou d'un monstre aquatique, il faut récuser les deux premiers passeurs qui se proposent et n'accepter que le troisième. Vaut-il mieux le payer en paroles flatteuses, en mensonges, en coups, en injures ou en nourriture ?

Il faut agir *avec prudence* et connaître l'analyste du passeur, pour le gratifier, bien entendu !

Quand le séjour terrestre vous amène chez une divinité agricole, il faut toujours respecter les règles et les usages; se conduire avec mesure : quatre boulettes de viande et un petit supplément de viande sèche qu'on extrait *in extremis* de sa poche quand on doit quitter le dos de l'animal pour passer sur la terre.

Quand le séjour est céleste, en période de *chasse*, il faut se conduire avec démesure pour impressionner par de folles prouesses : 8 boulettes !

Quand ce sont, en période d'automne, des animaux cornus, il faut négocier, marchander tromper sur la marchandise, échelonner les paiements, à terme, après service rendu.

Quand vous traversez sur le dos du caïman, l'animal refuse de s'aventurer sur la terre. Attention, sautez sur son dos en vous aidant des branches,

sinon il vous avalerait au passage. Au milieu du parcours, l'animal vous annoncera qu'il va jouer de la trompe, il exhalera un souffle malodorant et sonore. Prévenu, vous le complimenterez sur son haleine parfumée. Arrivé à bon port, vous pourrez lui dire qu'il pue du bec; il vociférera, sera pris d'une telle rage que les arbres qui poussent sur son échine se rompront; amusez-vous de sa colère.

Dans une version Assiniboine — (M. 505) — une grue-passeur veut qu'on la complimente sur son haleine. Chez les Algonkins c'est sa prétendue beauté qu'il faut louer, sinon le passeur devient un monstre dévorant, aveugle, cornu et irrascible.

Certains poissons-passeurs exigent d'être frappés dès qu'ils relantissent leur course. Attention, l'animal souhaite toujours que son passager l'insulte; bon prétexte pour le manger.

Une armature logique organise tous ces récits de passeurs. Vous devinez pourquoi je les étudie. Ce qui se passe, dans la passe, en est *l'illustration.* Et il s'en passe des choses dans l'École ! L'analyste du passeur le sait bien. Tel passeur, tout écoute, ne peut s'empêcher de parler dans ces rencontres fascinantes qui ne sont peut-être pas de l'analyse, mais où le transfert est en jeu assurément. Le passant, précisément, est sur le point d'aborder quelque point aveugle, zone inexplorée jusque là. Le passeur doit-il se taire ? Il parle : un seul mot. Décisif ! C'est le drame, l'effondrement. Avec une certitude qui l'étonne lui-même, le passeur est intervenu. Pourquoi a-t-il dit ça ? C'est comme s'il savait ce que son passant allait dire. Est-ce démoniaque ? Non. Trois semaines plus tard, ce signifiant revient dans l'analyse du passeur à travers le récit d'un rêve. C'est justement tout ce que le passeur ne pouvait pas aborder jusque là !

Et nous sommes tous comme ça; les effets de passe, c'est ça aussi.

*

Mais je ne voudrais pas étudier les mythes du passeur sans évoquer rapidement ceux qui se sont définis comme des passeurs : les enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

Ils vivaient pastoralement, nomadiquement, toujours en mouvement, passant, traversant le désert, quittant des lieux connus qui ne pouvaient plus nourrir leurs troupeaux pour aller là-bas, ailleurs.

Pour eux, ce qui compte ce n'est pas *ici et maintenant*, c'est là-bas : celui qui marche emporte avec lui des paroles qui lui serviront de guide, dans le désert.

Pour nous «desertus», c'est ce qui est abandonné. Pour l'hébreu, le désert c'est le lieu de la parole, le lieu d'où ça parle *(Mit Dabar)*.

Quand on est dans le désert, si on ne veut pas être abandonné de tous, il faut marcher, ajouter les pas les uns aux autres, jusqu'à la source. Ce qui compte ce n'est pas ce *présent* de marche, c'est ce futur à venir : là, quand ?

Si, la nuit, l'homme marche, il parle tout en marchant. En hébreu, chose et parole, *Davar et Dibour,* la *chose* à dire et la *parole* à accomplir, c'est le même mot. L'objet évoqué, le signifiant servant à cette évocation.

Est «prophète» dans le désert, «parlant devant», celui qui annonce ce qui va apparaître au bout d'une longue marche, la source, l'oasis *('ain)*. On n'a pas assez insisté sur le fait que tout homme de voyage, tout nomade, emporte avec lui une parole qui le guide et le fait vivre. Si l'AVERah c'est la transgression, passer à travers l'obstacle désertique, 'AVOR c'est traverser, nous avons ici une racine qui résume la vie de ceux qui ne font que passer.

En français, le passeur fait *passer* et le passant passe, c'est-à-dire fait des *pas*, le dernier le faisant trépasser, aller au-delà. Le trépas, pour l'homme de la ville, est comme le désert; c'est la mort. Pour celui qui chemine avec son troupeau, l'au-delà d'où je suis, en train de parler — marcher, c'est tout autre chose.

En français le *passage* se réfère au *pas* qui n'est pas forcément une marche. Un cheval «au passage» est un cheval en mouvement : il lève ses membres mais n'avance pas.

Le *pas*, c'est la fente de ce corps érigé; cette fente permet la mobilité. L'*être*, debout, *(stare) étant* immobile, ne peut avancer ni reculer.

Pour être en marche, il doit se fendre, en levant les pieds, nécessairement.

Quand on disait : «je ne vois point, je ne mange mie, je ne bois goutte», la négation était exprimée par le *ne*; on utilisait le *pas* comme la plus petite unité de mouvement pour dire : *je ne marche pas.* Pourquoi ce *pas*, accolé au *ne*, est-il devenu l'instrument privilégié de notre négation ? On dit même de nos jours : «J'marche pas, j'mange pas, j'bouge pas, j'bois pas», ayant oublié le sens premier de ce «pas» issu de *padsus,* participe passé de *pando.*

Le passé, c'est donc ce que j'ai passé, traversé, dépassé en marchant.

Abraham, Isaac et Jacob, passèrent, précisément.

Pour Jacob, c'est simple, il passa le JABOQ. Il suffit de remarquer que le qof est en mouvement à l'intérieur du mot lui-même ! Jacob marche le bâton à la main. «Je n'avais que mon bâton lorsque j'ai passé le Jourdain.» Dès sa naissance, il tenait dans sa main le pied d'Esaü ! Quand il traversa le gué du Jaboq, de nuit, ayant fait passer le torrent à toute sa famille et à tous ses biens, Jacob resta seul jusqu'au lever du soleil; quelqu'un lutta avec lui.

Voyant qu'il ne pouvait le réduire, il le toucha à l'articulation de la hanche et la hanche se démit : «Laisse-moi aller, l'aurore se lève.»

Mais il boitait et s'appuyait douloureusement sur son bâton. Ce qui était dedans, douloureusement, s'était extériorisé, était sorti de son cotyle. Jacob devient Israël quand l'Eternel lui promet que des rois sortiront de ses reins : c'est alors que RACHEL enfanta.

Vous avez reconnu au passage le père endolori de la *couvade,* celui qui souffre au moment de la naissance.

En ce qui concerne Abram, fils de Terah, nous pouvons lire :

AB : le père
BARA : créer
AM : le peuple

L'hébreu, tout en marchant, s'amuse avec les mots, déplaçant la coupure, passant d'un sens à l'autre, conversant tout en conservant sa direction, son sens.

Ajoutez à cet Abram la lettre aspirée *hé*, vous lisez Abraham, père d'une multitude de peuples. Il avait soixante-quinze ans, quand *lekh,lekha*, il quitta son pays, sa famille, la maison de son père !

Son nom fut agrandi d'un *Hé*, mais cette lettre introduite entre le R et le M : RHM changeait considérablement le jeu des consonnes dans une langue où les voyelles se prononcent sans s'écrire. *Aba* c'est le père, *Rekhem*, c'est la matrice. Père-utérus pourrait-on dire ! Il enfantera une multitude et la bénédiction qu'il transmettra fera passer l'enfant par le sexe de la mère.

Abram, l'époux de Saray, sa demi-sœur, devient Abraham, l'époux de Sarah, quand un héritier lui est annoncé comme devant sortir de ses entrailles, quand à quatre-vingt-dix-neuf ans, il est circoncis.

Et le yod de Saray devient yeled, l'enfant qui passe à travers le dalet, le delta, triangle renversé représentant le sexe maternel, toison sacrée, lieu de passage, buisson dans lequel Abram s'étant retourné, découvre le bélier qu'il immolera à la place de son fils.

Venant au monde, l''OBER sort de la matrice (REKHEM), reçoit le souffle (RUAH) et cette créature (créé en devenir, au futur) sortie du ventre (venturus, encore un futur, à venir) reçoit de son père son nom, quand il est placé sur ses genoux (Berek).

L'OBER ne fait que passer. C'est un passant, un être appelé au futur. Il passe à travers le dalet, appelé par la voix.

Si le temps de l'embryon est celui du passé, pouvons-nous dire que le temps de l'enfant-*yeled* soit celui du présent ?

Demain — MAKHar, c'est REKhem à l'envers : demain est à venir.

EHIEH ASHER EHIEH : «je serai qui je serai», dit l'Eternel, et non pas «Je suis qui je suis.» C'est un futur; tout est en projet, au futur, en fonction du but à atteindre.

*

Oui, le temps de conclure, le moment de la passe, me fait problème :

Vous voudriez que l'enfant soit né; hop là, cordon coupé, c'est fini, c'est passé. Né, né, irrémissiblement, l'angoisse de l'impossible retour, n'en parlons plus !

Naissance, solitude de l'être privé de ses *gén*iteurs et *gén*ération ! *Natus,* nature, Naël, tous ces mots venant du latin ont perdu le G initial de la racine GEN, en*gen*dré, *gén*ération; en latin et en français celui qui naît est seul, il se dit, et se croit, né, «je suis né», ou même : «je nais», mais il n'en est pas moins sujet du manque, passé peut-être mais toujours à naître.

«Mon épreuve ne touche à l'être qu'à le faire naître de la faille que produit l'étant de se dire.» Le faire naître; le faire apparaître sous forme de ces S_1 qui ont déterminé sa vie.

Cette formule : $\frac{a}{S_2} \longrightarrow \frac{S'}{S_1}$

nous éclaire-t-elle sur ce qu'est la passe ?

On a dit : «L'analyse produit de l'analyste», mais savez-vous ce que c'est que l'*analyse* et l'analyste ?

Si λύειν, c'est délier, quels nœuds voulez-vous délier ?

S'agit-il de dénouer des connexions de signifiants ? Serait-ce cela ψυχή, l'âme ? Freud disait *Psycho*-analysis.

Il me semble que le temps de la passe tourne autour de ce qui se dit quand le sujet, cessant de se confier au regard et aux mots, accepte de donner à entendre ses «*einfallen*» qui ne sont pas du tout des «associations d'idées» ou des «pensées» (*ein* : dedans, *fallen* : tomber). Quand il met en jeu, quoi ? Son souffle, son corps, pour s'exprimer. L'angoisse archaïque apparaît, alors, et même le cri, et parfois un vécu de naissance, terrifiant; quelque chose de cette époque lointaine s'exprime, à ce moment-là, et ceux qui vivent cette expérience savent alors ce qu'est la psycho-analyse. Ce n'est plus le long circuit des paroles, patin à glace sur le miroir des signifiants, perpétuel jeu de mots; c'est le moment où, impossible et nécessaire, quelque chose de l'Autre, dans le silence de l'analyse, se donne à entendre. Mais je ne suis pas sûr que ce ψύχος souffle, les analystes acceptent facilement de le délivrer, pour en entendre quelque chose.

JEAN CLAVREUL *Dimanche après-midi (II)*

LA PASSE A L'ÉCOLE FREUDIENNE

La passe est devenue une question pour les psychanalystes depuis que l'École freudienne existe comme institution.

Avant il n'y avait pas de question.

Il n'y avait que des réponses. C'est seulement trois années après la fondation de l'École que Lacan fit la *Proposition d'Octobre 67.* Et c'est seulement en 1969, après un gel de près de cinq années des nominations au titre d'analyste, que le jury d'accueil et le jury d'agrément ont effectivement fonctionné.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de nécessité, qui ont historiquement présidé à la mise en place de ces instances car il me paraît plus important de mettre l'accent sur ce qui a évolué dans l'École depuis sa fondation.

Au début, l'intention clairement exprimée par le fondateur de l'École, et ceci contre l'avis de beaucoup, c'était que l'École rassemble les personnes concernées dans leur travail par le discours psychanalytique, c'est-à-dire non seulement des psychanalystes mais aussi d'autres, venus d'autres disciplines, qui n'étaient pas analystes et n'avaient pas l'intention de le devenir.

De fait, au début, l'École comptait environ un tiers de ses membres n'exerçant pas la psychanalyse.

Aujourd'hui, il en va tout autrement; quand le Directoire doit décider d'une admission il s'agit de quelqu'un qui est presque toujours en analyse et, la plupart du temps, qui pratique l'analyse, qui est en contrôle.

Il n'est pas possible au Directoire de ne pas tenir compte de ces éléments, c'est-à-dire d'évaluer les effets que sa décision aura pour le candidat. D'autre part, le Directoire doit tenir compte du fait qu'il cautionne par une nomination une pratique et des prises de position théoriques souvent déjà affirmées.

De plus, actuellement, les organismes qui emploient des psychanalystes tiennent le plus grand compte du fait qu'un postulant est ou non membre de l'École. Bien que nos statuts soient très clairs sur ce point, tout membre de l'École possède en fait une sorte de titre dont il peut se prévaloir à l'extérieur.

Parfois, il demande à être admis en fonction de ces raisons. Etre membre de l'École, c'est avoir des places dans certains dispensaires, I.M.P., C.M.P.P., c'est aussi avoir des clients !

Au début, il y avait de fait une séparation *à l'intérieur* de l'École entre psychanalystes exerçant et non psychanalystes. On a beaucoup parlé hier et aujourd'hui d'un en-dedans et d'un en-dehors de la psychanalyse : à l'époque c'était une tentative pour poser le problème que de constituer cette limite à l'intérieur de l'École.

Maintenant cette limite se situe à l'extérieur. Dans la plupart des cas l'admission à l'École tend à devenir la reconnaissance d'une pratique.

Il n'est pas évident que c'était la tâche attendue de la part du Directoire. Ainsi alors que le principe de regroupement de l'École était, au début, le discours psychanalytique, de plus en plus l'École tend à devenir un organisme corporatif, la pression des demandes qui nous sont formulées, celle aussi de l'interprétation erronée des organismes administratifs extérieurs à l'École, crée un état de fait dont les incidences ne sont pas négligeables.

D'une part, ce fait détourne de nous un certain nombre de personnes intéressées par notre travail, mais qui sont de plus en plus amenées à nous considérer comme un cercle professionnel fermé, voire ésotérique.

Personnellement je le déplore et je souhaite en particulier que la section III, le Champ freudien, reprenne l'importance qu'elle devrait avoir au sein de l'École. Ce qui pourrait être obtenu en en confiant la direction aux rares membres de l'École non-analystes qui sont parmi nous.

D'autre part, nous risquons de plus en plus de nous trouver englués dans des problèmes corporatifs.

Or, je vois mal que l'École prétende assurer le monopole de la formation des psychanalystes en France, et je la vois encore beaucoup plus mal amenée à négocier avec les autres Sociétés psychanalytiques afin d'établir un statut légal du psychanalyste.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en 1953 comme en 1964 les scissions se sont faites parce que certains analystes — la plupart il faut bien le dire — se précipitaient au devant d'une exigence réelle ou supposée des organismes de tutelle, Ordre des médecins ou Société psychanalytique internationale.

Si nous nous laissons embarquer dans cette voie nous aboutirons inéluctablement à créer une sorte d'«Ordre des psychanalystes» avec code de déontologie légiférant sur les indications de cure psychanalytique, la néces-

sité d'adjoindre un traitement médicamenteux, l'hospitalisation, la durée des cures, le rythme des séances, la durée des séances et naturellement le montant des honoraires. Bref quelque chose où il serait bien difficile de faire prévaloir ce qui est proprement psychanalytique.

La pression de l'extérieur, pouvoirs publics voire opinion publique constitue un danger auquel n'a pas résisté la psychanalyse à l'étranger, notamment aux Etats-Unis.

Il ne me paraît d'ailleurs pas que ce soit à l'École, en tant que telle, à y résister, mais à chacun de ses membres, là où il se trouve, l'École ayant surtout pour fonction de fournir à chacun les bases théoriques de son action personnelle. Je ne suis hélas nullement persuadé que les psychanalystes sachent effectivement résister à de telles pressions des institutions publiques. Et ceux qui ne manquent jamais de dénoncer l'autoritarisme de Lacan dans l'École sont ceux-là même qui se soumettent avec le plus de passivité à la pression insidieuse et parfaitement irrecevable pour nous des administrations auxquelles ils ont à faire par ailleurs.

Ceci devait être rappelé car si nous sommes à peine vingt à nous occuper effectivement de la gestion de l'École, ce qu'on appelle *le pouvoir* y est beaucoup moins le fait de la volonté, du désir de Lacan, du Directoire et des Jurys que de la pression de fait exercée par les six cents membres de l'École.

Il est de bon ton de brocarder l'institution de l'École et d'affecter de s'en désintéresser, mais c'est oublier que chacun, du seul fait qu'il est inscrit, contribue à la faire fonctionner et en tire avantage. Le privilège d'être considéré personnellement comme psychanalyste s'en trouvant d'ailleurs notablement augmenté de l'adjectif «lacanien»; on peut y ajouter une note de plus, en affectant d'être au-dessus de tout cela ou d'en être revenu.

Ce que je viens de dire concernant les admissions à l'École s'étend aussi au fonctionnement à l'intérieur de l'École. Ainsi en est-il pour la nomination au titre de psychanalyste.

Il existe, en fait, un certain nombre de petits groupes dans l'École, groupes dépassant largement le cadre du cartel, et constitués en fonction d'impératifs géographiques, de centres d'intérêt, et aussi d'affinités personnelles.

Au sein de ces groupes, on se connaît, on se soutient, on s'envoie des clients, on travaille ensemble. On dit parfois du mal du groupe d'à côté, et aussi on se dit réservé à l'égard de l'École dans son ensemble.

Ces groupes procèdent en fait à des nominations, à des destitutions d'analystes, constituant de petits tribunaux aussi actifs et effectifs que les jurys.

Leur mode de fonctionnement n'est pas toujours convaincant, car un

succès avéré et connu auprès d'un analysant suffit parfois à convaincre, mais peut procéder beaucoup plus d'un maniement abusif du transfert que de la technique psychanalytique. Un exploit théorique brillant ne garantit pas non plus d'une pratique effective de la psychanalyse. Et surtout, dans de tels groupes, prévalent trop souvent des considérations sur la prudence ou l'audace, sur l'honorabilité ou sur l'anticonformisme de quelqu'un qui exerce la psychanalyse, sans qu'on puisse considérer que de tels critères soient satisfaisants au moins du point de vue théorique.

Quoi qu'il en soit, de telles nominations de fait créent une pression considérable non seulement pour l'admission comme membre de l'École, mais aussi sur le Jury d'accueil quand il doit admettre quelqu'un au titre d'*A.M.E.* Le Jury d'accueil est capable d'avancer ou de retarder une nomination mais je ne crois pas que son rôle aille beaucoup au-delà. Ce qui tend à faire prévaloir des notions d'ancienneté, d'honorabilité, de renommée qui sont peut-être respectables, mais ne devraient certainement pas avoir l'importance démesurée qu'elles ont, en fait.

Au fond, le Jury d'accueil fonctionne nécessairement plus ou moins comme une Commission des études dans une Société psychanalytique habituelle, sauf évidemment pour ce qui concerne le support théorique sur lequel s'appuient les membres du jury et les analystes qui proposent une candidature.

Sur ce point nous pouvons espérer être un peu mieux armés qu'autrefois ou ailleurs. Mais je pense que mes collègues sont dans le même embarras où je suis moi-même quand il s'agit d'étayer des propositions que nous sommes amenés à faire concernant tel ou tel analyste. Trop souvent il faut nous contenter de constater que quelqu'un se débrouille pas mal avec tel ou tel type de patient, médiocrement ailleurs; ça ressort du bricolage psychothérapique, étayé éventuellement sur un certain savoir psychanalytique.

J'ajoute pour ma part que je suis parfois très perplexe pour certaines nominations concernant de mes analysants ou de mes contrôlés que je n'aurais pas proposés, et pourtant je n'ai *a priori* aucune raison de douter de la solidité des témoignages auxquels ces nominations sont dues. J'ai aussi parfois déploré qu'une nomination, trop vite entendue comme une consécration, vienne interrompre un travail qui se poursuivait utilement ailleurs.

Tout ceci n'est pas bien satisfaisant au moins sur le plan théorique, sauf dans quelques cas dont il faut dire qu'ils sont assez rares.

Nous ne pouvons que le déplorer; je ne vois pas non plus comment il pourrait en être autrement car il est évident qu'on ne peut différer indéfiniment une nomination pour des exigences de rigueur qui deviendraient vite abusives et n'aboutiraient qu'à privilégier ceux qui sont déjà en place.

C'est donc surtout à plus d'exigence théorique pour nous-mêmes que nous devons nous astreindre afin que l'École dans son ensemble y participe.

Mais sur ce point aussi je voudrais mettre une sourdine à une sorte d'auto-satisfaction qui, d'une façon ou d'une autre, tend à s'instaurer dans l'École.

*

On ne cesse de nous dire, de me dire en tout cas : «Vous défendez l'École, vous défendez Lacan, mais ce sont là de vieilles histoires, vraies assurément il y a dix ans. Mais aujourd'hui personne ne songe plus à attaquer sérieusement ni Lacan, ni sa théorie, ni l'École. «Il ne manque ni de jeunes psychiatres ni de jeunes philosophes qui ont trouvé leur chemin de Damas avec la psychanalyse et n'avons-nous pas conquis des places de choix aussi bien à l'Université que dans les institutions psychiatriques ?»

Ces paroles seraient sans doute plus convaincantes si elles n'étaient exactement les mêmes depuis vingt-cinq ans, disons depuis 1953 pour donner une date.

A cette époque, la place des psychanalystes à l'Université et à l'Hôpital était déjà parfaitement assurée; notre audience dans les milieux intellectuels également. Un don important permettait la création de l'Institut de psychanalyse dont la direction était donnée à un psychanalyste qui n'était autre que Jacques Lacan.

Quant à la révérence à l'égard de la théorie, elle n'était pas moins grande; chacun se prévalait de l'orthodoxie freudienne; à ceci près qu'on nous détournait d'un abusif respect à l'égard des premières élucubrations de Freud, qu'on ne faisait confiance qu'à un enseignement soigneusement cadré et méthodiquement distribué par des personnes en qui on pouvait faire confiance parce qu'elles avaient tout lu, tout digéré et se faisaient fort de nous épargner d'inutiles tâtonnements.

On justifiait la nécessité de faire preuve d'invention théorique en prenant pour exemple Freud lui-même qui n'avait jamais cessé de remanier la théorie; la théorie des stades du développement libidinal, la deuxième topique s'étant ainsi substituées à la théorie de la sexualité infantile et à la première topique. J'ai ainsi entendu dire qu'il n'était pas plus utile pour un psychanalyste de lire Freud que pour un médecin de lire Hippocrate ou Claude Bernard.

Malheureusement ceci je l'entends dire aussi aujourd'hui à l'École où l'on attribue au terrorisme exercé par Lacan et ses proches un respect quelque peu démodé pour des textes anciens.

Je peux donner une citation qui n'est peut-être que maladroite puisque son auteur ne peut être accusé de ne pas travailler personnellement; cette citation est : «Que reste-t-il du discours de Rome depuis l'objet *a*.?»

Je sais aussi des des analystes renommés qui ont dit des choses tout à fait déterminantes à la fin d'une analyse didactique ou au bout d'un contrôle; par exemple : «Maintenant, vous pouvez vous asseoir tranquillement dans votre fauteuil.» Ou même : «C'est à vous, maintenant, de fonder une École.»

Tout cela, bien sûr, au nom de la nécessité de se montrer autonome ! Ce sont là des paroles dont on se remet difficilement.

De l'enseignement de Lacan dans les années 50 à 60, j'ai d'abord retenu ce qu'il disait : «Il n'est pas question de prétendre dépasser Freud alors que nous n'y sommes pas encore.»

S'il nous a fait travailler sur des textes freudiens de 1900 à 1910 ce n'était pas pour démontrer la supériorité des élaborations théoriques ultérieures, dont la sienne, mais pour nous apprendre à lire car il est bien clair que ça ne se faisait plus guère.

Aujourd'hui, à mon sens, il n'est pas plus question de prétendre dépasser Freud ou Lacan alors qu'on n'y est pas encore pour l'essentiel.

Nous ne sommes protégés par aucune théorie si nous ne la lisons pas, si nous ne la confrontons pas avec notre pratique. Cette pratique c'est celle de notre clinique et c'est aussi la pratique de nos institutions par où se met en acte la transmission de la psychanalyse.

L'histoire de l'*I.P.A.*, de l'Institut de psychanalyse et de la défunte *S.F.P.* sont là pour nous apprendre ce qu'il advient quand on se refuse à considérer les incidences institutionnelles sur la psychanalyse. On dit volontiers que les institutions sont un mal nécessaire dont on doit se détourner quand on est psychanalyste. J'ai entendu même dire que nous devrions nous décharger de ce travail sur des spécialistes ou prendre modèle sur des organismes syndicaux.

Je pense que nous ne devons voir dans ces positions rien d'autre que des volontés de démission dont on devrait se méfier alors qu'il est bien clair que la société contemporaine n'est pas plus qu'au temps de Freud disposée à accueillir la psychanalyse si ce n'est pour la récupérer.

Là où les psychanalystes se laissent sans doute le plus piéger c'est qu'ils attendent plus ou moins explicitement qu'une Société de psychanalyse soit bonne, chaleureuse, confortable. Pourquoi pas, d'ailleurs ? Mais enfin le plus important c'est tout de même qu'elle ne perde pas de vue sa raison d'être qui est la psychanalyse. Après tout, si nous nous réunissons ce n'est pas seulement dans l'espoir d'en savoir un peu plus long, ce qui est accessible par les livres et les revues, c'est aussi parce que nous espérons de cette

confrontation entre nous, de mettre à l'épreuve ce qui concerne l'objet même de la psychanalyse. Et de cela, il faut bien que nous puissions juger.

Freud voulait qu'il y eut un lieu où l'on puisse juger de ce qui est psychanalytique et de ce qui ne l'est pas. Exigence modeste au total. C'est aussi l'exigence de Lacan en créant le Jury d'agrément.

Exigence qui fait contrepoids au libéralisme qui dans nos structures, et déjà nos traditions, se marque d'une très large ouverture à l'égard de ceux qui participent aux travaux de l'École : publications, congrès, etc. Il y a à l'École une très grande diversité de tendances théoriques et aussi de pratiques de l'analyse, au point qu'on peut même se demander parfois ce que font chez nous certains de nos membres qui prennent ouvertement parti — non pas seulement contre Lacan et l'École — mais explicitement contre la psychanalyse elle-même !

Ce libéralisme me paraît une bonne chose car il met ces membres-là devant leurs contradictions. Mais aussi, ceci nous impose d'avoir à dire clairement ce qu'il en est de la psychanalyse. Telle est la fonction du Jury d'agrément. Cela ne diffère en rien de notre travail quotidien où des initiatives et des audaces que nous prenons individuellement nous imposent d'autant plus de décider des limites de ce que nous pouvons entreprendre.

Il n'est pas fortuit que ce soit les analystes les plus préoccupés de clinique qui soient aussi les plus préoccupés des problèmes de formation et de transmission de la psychanalyse.

C'est bien du *jugement* du psychanalyste qu'il est aujourd'hui question. C'est lui qu'on réfute quand on dit, quand on écrit : «Quoi ! vous réintroduisez du juridique dans l'École !» ou encore : «Il n'y a pas de psychanalyse possible s'il y a un jugement au bout.» «On sort de la psychanalyse du moment qu'on porte un jugement.»

Il serait facile de faire observer que Freud n'a pas manqué de porter des jugements très vifs, très sévères sur la religion, sur l'art, sur le président Wilson, dans quantité de domaines, non pas indépendamment du fait qu'il était psychanalyste, mais exclusivement en articulant son jugement dans une référence constante à la théorie psychanalytique.

Je n'évoquerai pas non plus les jugements forts et violents que portent les petits groupes, comme je le disais tout à l'heure, petits groupes où s'assurent des promotions et où se font des exclusions.

Les psychanalystes portent un jugement; nos patients n'en doutent pas et ils ont bien raison, bien que nous ne portions pas le jugement qu'ils croient. Quant à nous, nous sommes mieux placés que d'autres pour dire quelque chose théoriquement sur ce qu'il en est du jugement.

Pour nous, un premier point doit être clair; c'est que tout jugement s'assortit d'une sanction, une punition dans un jugement de justice, l'obtention

d'un titre ou d'une promotion dans le jugement d'un jury d'examen, à l'Université par exemple.

Ceci procède, dans tous ces cas, de ce que Freud appelait le jugement d'attribution. Parce qu'il s'agit de s'incorporer ou de s'exclure un membre.

Ce jugement, dit Freud, constitue mythiquement deux espaces : un «en-dedans» qui inclut ce qui est bon ce qui est bien, ce qui est mien, ce qui est à absorber; Et un «en-dehors» où se trouve ce qui est mauvais, ce qui est non-mien, ce qui est à rejeter, à exclure.

Il est certain que, tant qu'on en reste là, se trouve constituée la matière à projection de tous les fantasmes d'absorption, de dévoration, de rejet et d'exclusion. Chacun pouvant d'ailleurs retourner le manichéisme du jugement d'attribution fourni par le groupe ou la société en constituant celle-ci comme bonne mère ou mauvaise mère, corps de la mère, lieu de la mort.

On peut donner acte à ce qu'en a dit Anne Levallois pour ce qui concerne l'École : un imaginaire de l'en-dedans et de l'en-dehors s'y constitue et on peut considérer ainsi la passe... mais aussi toute entrée dans l'École ou dans un petit cénacle fermé. C'est vrai. Une division mythique et cruelle s'en trouve constituée. C'est bien pour cela que toute société est amenée à réduire l'abrupt du jugement d'attribution qui est manichéen.

Dans la vie courante se constitue ainsi toute une série d'espaces allant par degré depuis le lieu où se trouve le plus mauvais des citoyens — la cellule des condamnés à mort — jusqu'au lieu où se trouve le meilleur des citoyens — l'Élysée.

Dans une Société psychanalytique il n'en va pas autrement; Lacan l'a évoqué : ça va des «Petits Souliers» jusqu'aux «Béatitudes.»

C'est ça la hiérarchie; et les divers échelons de la hiérarchie peuvent être numérotés : «admis en analyse», «admis en didactique»; «admis au contrôle»; «membres associés», «membres titulaires»; «analystes didacticiens», «membres de la commission d'études», etc.

Je passe sur les échelons intermédiaires qu'on peut multiplier à l'infini.

On voit bien l'avantage d'une telle disposition; c'est qu'à travers tous les échelons de la hiérarchie il n'y ait pas de jugement qui ne soit révisable, pas de promotion qui ne puisse être accélérée ou ralentie au cran suivant. La hiérarchie se confond plus ou moins avec l'ancienneté et chacun peut espérer accéder tôt ou tard aux Béatitudes.

Mais il y a plus important pour ce qui nous intéresse : pour tout jugement, qu'il soit prononcé par une instance juridique, par un jury d'agrément ou par un petit cénacle, un club, ce qui se trouve par avance décidé c'est que le bon sujet c'est celui qui juge, c'est celui qui est avant toute procédure de jugement du bon côté.

C'est là l'inévitable danger dont est porteur tout corps constitué, de fonctionner avec ses préjugés et de ne pouvoir s'intégrer que celui qui s'y conforme. Conformisme qui ne se dément pas parce qu'il s'intègre à l'occasion quelques membres un peu farfelus.

Tout ceci donc ne touche pas à ce que Freud a relevé comme étant de l'ordre du jugement d'existence, lequel succède, poursuit et en même temps se sépare du jugement d'attribution : en ceci qu'il est marqué de la dénégation, c'est-à-dire par un passage où ce qui fait l'objet du jugement est marqué de l'apposition d'un signe de négativité, d'un signe «moins» qui constitue une symbolisation.

*

La procédure qui fonctionne au Jury d'agrément ne peut prétendre échapper aux impasses du jugement d'attribution. En ce sens, il n'est pas indifférent d'être ou de n'être pas parmi les analystes reconnus par l'École.

Mais la séparation n'est pas si claire. Il faut remarquer que ce sont les *A.M.E.* et non les *A.E.* dont le fonctionnement est garanti par l'École. Et ce n'est pas une vaine parole, puisque quatre des *A.E.* ne sont pas des *A.M.E.*, et s'en trouvent en droit, sinon en fait, dans une situation moins privilégiée. D'autre part, le fait d'être *A.E.* ne donne aucun privilège sur les *A.M.E.* : que trois des membres du Directoire soient des *A.M.E.*, que plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ne soit pas *A.E.*, cela prouve assez que ce n'est pas une hiérarchie que tend à instaurer une telle procédure.

Ceci n'empêche pas, comme on l'a fait remarquer, qu'un imaginaire continue à fonctionner qui s'accommode mal de cette procédure inhabituelle.

N'a-t-on pas écrit, pour critiquer cette procédure, que les passeurs étaient «nommés» par le Jury d'agrément alors qu'ils sont seulement désignés par leur analyste ? De même, il n'y a pas de «liste de passeurs» puisque personne ne peut les connaître, même pas moi, puisque je ne connais pas la plupart des passeurs qui sont dans le chapeau où on les tire chez moi.

C'est curieusement toujours le défaut d'institutionnalisation qui a été reproché à cette procédure. Et actuellement, on continue à dire et à écrire : «Comment ça se passe ? Qui est l'analyste ? Qui est l'analysant ? Où est le transfert ? A quel rythme, où et comment faut-il se rencontrer ? Doit-on payer ?»

De fait, entre passeur et passant, ce qui est nouveau, c'est qu'il n'y a pas de hiérarchie, il n'y a pas de situation institutionnalisée, même pas et surtout pas celle qui existe dans la cure psychanalytique elle-même, où se trouve au moins désigné un sujet supposé savoir.

Voilà de quoi soulever bien des émois chez ceux qui se font par ailleurs les hérault de la lutte anti-institutionnelle !

*

Le passeur a en effet pour fonction de déjouer autant que faire se peut les impasses dues à l'existence de tout corps constitué. Ce qui ne manquerait pas de se produire si c'était au Jury lui-même que le passant avait directement à faire.

Ce qui spécifie la relation passeur-passant c'est qu'aucun d'entre eux ne peut prétendre être, plus ou moins que l'autre, psychanalyste; il ne peut se considérer comme étant déjà passé de l'autre côté puisqu'aucun préalable institutionnel n'est opposable à leur rencontre.

Ils sont donc confrontés dans leur rapport avec l'*objet* de la psychanalyse. Car c'est bien là qu'il y a un jugement d'existence à porter. Sur cet objet de la psychanalyse, pour qu'on puisse évaluer s'il fit effet sur le sujet en question, sur le psychanalyste, dont on a à juger après que lui-même (et ses pairs) aient estimé qu'il était sans doute psychanalyste, suffisamment du moins pour s'autoriser à exercer la psychanalyse.

Ceci nous renvoie à la formule de Lacan : *Le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même.* Cette formule nous rend à notre division subjective. Je ne dis pas qu'elle nous la donne, ni qu'elle nous l'inflige; mais qu'elle nous la rend, là où les autorisations par un aîné, par un groupe ou par une institution la font oublier par l'instauration d'une hiérarchie.

Formule qui a donc été interprétée d'abord comme étant une *licence* autorisant à faire n'importe quoi mais il en est de cette licence comme de la formule rabelaisienne : «Fay ce que voudras»; on s'aperçoit vite que ce n'est pas une licence, mais une *norme* et une norme dont on a à juger pour celui qui se l'applique.

Je ne sais pas si on est assez attentif à ce processus par lequel se constitue une norme : il y suffit qu'une licence soit prononcée par l'autre, pour qu'elle devienne aussitôt une norme.

C'est exactement la même chose qui s'est passée pour la règle fondamentale : je vous rappelle que c'est sur l'instance d'une patiente qui demandait à Freud de pouvoir, enfin, parler librement, que, depuis, la cure psychanalytique est fondée sur la licence donnée au patient de dire n'importe quoi. Du coup, cette liberté est devenue une règle, une obligation; c'est la règle fondamentale. Et c'est quelque chose de repérable théoriquement que ce retournement du désir dans le désir de l'autre. C'est le fondement même de l'instance de la loi.

Le fait qu'on «s'autorise de soi-même» ne suffit donc pas pour se soustraire à tout jugement. Bien au contraire ! Nous avons au moins deux exemples de psychanalystes qui ne se sont autorisés de personne ni d'aucune institution : Freud et Lacan qui ne doivent rien ni à l'École freudienne ni à l'I.P.A. ! Eh bien, ce sont précisément ces deux-là qui, plus que quiconque, n'ont eu de cesse, leur vie durant, d'énoncer quelque chose sur leur travail psychanalytique, ne se tenant donc pas pour quittes, même quand leur renommée était largement acquise, et érigeant ainsi en jury leurs lecteurs et leurs auditeurs.

Quand Freud parlait de la cause psychanalytique, ce n'était certes pas dans un sens militant, mais au sens où nous dirions maintenant comme étant celle de l'objet *a* en tant qu'il se constitue en cause. Quand c'est l'objet de la psychanalyse qui est en cause, c'est lui qui divise le psychanalyste comme sujet et ne le laisse pas en repos dans le confort de son fauteuil, de ses habitudes théoriques et de ses routines techniques.

*

La théorie de la passe tourne bien autour de cette question de l'objet *a* dans son rapport avec le sujet, et c'est sans doute là que nous pouvons espérer repérer dans la passe quelque chose sur un rapport de structure qui ne se limite pas à l'évaluation de ce que serait la structure psychopathologique du psychanalyste.

Car tant qu'on en reste à évaluer si tel passant est plus ou moins névrotique, psychotique ou pervers, on en reste toujours à faire fonctionner ce pèse-personne qui sera évaluation quantitative de ce qu'on attend d'un psychanalyste. Sans doute faut-il convenir que même au jury d'agrément, on en reste trop souvent là, et même quand on en vient à donner une réponse positive. Nous avons tout de même aussi des témoignages qui ont au moins le mérite de nous interroger fortement et d'ouvrir d'autres chemins, d'autres passes.

Je sais bien qu'on attend du Jury d'agrément qu'il donne les fruits de son expérience déjà vieille de tant d'années, qu'il fournisse une théorie de la passe offerte à une maîtrise. Mais sur ce point, vous vous doutez bien aussi que vous ne pouvez qu'être déçus et d'ailleurs tout prêts à en conclure que le jury d'agrément ne remplit pas sa fonction.

Il reste à s'entendre sur ce qu'on peut appeler un échec, si on veut, encore qu'il soit parfaitement prévisible. Car il met surtout en cause ce qu'on attend de la théorie en psychanalyse, qu'elle soit une maîtrise ou autre chose. Ce mot de théorie est pris dans des sens fort différents depuis ceux pour

qui la théorie est identifiée au dogme dans le sens le plus étroit et péjoratif du terme jusqu'à ceux pour qui il y a ou il devrait avoir autant de théories que de psychanalystes et même de psychanalysants.

Je ne sais si on peut parler de la théorie de la passe mais au moins peut-on dire que la passe est devenue un *signifiant* qui a désormais sa place dans la théorie.

En ceci que, parlant de la passe, nous n'identifions pas ce mot à psychanalyse didactique ni à fin d'analyse didactique ni au début des premières analyses comme analyste. Ce n'est pas non plus un passage du divan au fauteuil; ce serait plutôt passage d'un discours à l'autre. Et pourtant, si tel passage s'opère chez un de nos analysants avec ce que cela comporte de transfert, d'approche de la dimension de l'inconscient voire de la guérison de certains symptômes, cela ne peut nous suffire pour que nous considérions ce patient comme étant devenu psychanalyste de ce fait.

Sans doute peut-il en résulter qu'il s'en autorise pour pratiquer la psychanalyse, et parfois de façon fort honnête, mais s'il nous dit alors que ça suffit comme ça, nous craignons fort de le voir installé dans sa suffisance, celle-là même que Lacan se refuse à voir ériger en principe.

Quand un patient nous dit : «J'ai fini mon analyse», ça veut trop souvent dire : «J'en ai fini personnellement avec l'analyse; maintenant, c'est l'affaire des autres, celle de mes patients. Moi-même, je vais désormais me contenter de théoriser.»

On peut espérer mieux que cela et l'espoir n'est pas toujours déçu bien qu'en toutes circonstances, ce soit toujours prendre un risque que de s'engager dans l'analyse comme analysant ou comme analyste.

Je veux dire par là que ce risque à prendre, il existe aussi quand on laisse un analysant entreprendre ses premières cures ou quand on envoie quelqu'un en analyse ou quand on accepte de prendre un contrôle, ou quand on prend soi-même quelqu'un en analyse. On prend le risque qu'une analyse se fasse mais nous ne pouvons avoir d'avance aucune garantie que celle-ci se fera effectivement.

La passe est donc un signifiant qui a pris place dans la théorie, un signifiant et même si on veut *un mot* : le mot *passe*. Le «mot de passe» précisément, c'est ce qui démontre l'effet du signifiant à l'état pur, car ce qui est signifié dans un mot de passe n'a aucune importance en lui-même. C'est un signifiant sans signifié. Il suffit néanmoins pour permettre à deux personnes de se reconnaître entre elles.

D'une certaine façon, il s'agit aussi de ça dans la passe, c'est que les signifiants du passant puissent passer de façon telle qu'on puisse les reconnaître. C'est en ce sens aussi qu'on peut interpréter ce que dit Lacan quand il

dit que son séminaire a quelque chose à voir avec la passe. Il en attend que quelque chose en soit reçu par les analystes qui l'écoutent c'est-à-dire que quelque chose passe, que des signifiants se frayent une voie.

Le jugement d'existence concerne donc l'objet *a* et sa fonction chez l'analyste, ce qui ne peut évidemment se satisfaire de l'affirmation d'une présence bien cadrée, bien cernée, mais de son effectivité dans le désir de l'analyste. Soit un processus qui n'a pas de fin parce qu'on n'en a jamais fini avec le désir ni avec le discours.

Aussi la passe est-elle une performance qui se doit d'être toujours renouvelée, et c'est sur cette notion de performance que je voudrais maintenant revenir.

*

Lacan a distingué compétence et performance en disant que la passe ne juge pas d'une compétence mais d'une performance.

Il semble qu'on se satisfasse trop aisément du sens le plus commun donné à ces termes et j'ai même entendu un analyste, pourtant chevronné, m'affirmer n'y rien comprendre. C'est pourtant assez simple et la distinction faite par Lacan est éclairante.

La compétence, ça a un sens très strict dans le langage juridique; ça désigne le champ dans lequel s'exerce le pouvoir de décision d'une instance. Ça se rapporte à une fonction, ça définit les limites d'un pouvoir. Si un tribunal se déclarent incompétent pour juger d'une affaire, cela ne signifie pas que le président du Tribunal soit un âne, mais que l'affaire qu'on lui présente à délibérer ne relève pas de sa juridiction. C'est donc une notion importante qui permet, en principe, de limiter les abus de pouvoir.

Il n'est pas indifférent que ce soit les psychanalystes qui retrouvent nécessairement quelque chose de cette notion de compétence.

Quand un de leurs patients leur demande un traitement médical, un bon conseil, ou l'adresse d'un restaurant, ils s'y refusent. Cela ne signifie pas qu'ils ignorent la médecine, qu'ils soient de mauvais conseil, qu'ils ne soient pas gastronomes, mais seulement que répondre à la demande de leur patient, ce serait sortir de la compétence conférée par le discours psychanalytique.

Le psychanalyste a compétence pour juger et interpréter la demande qui lui est adressée mais il n'a aucune compétence pour y répondre. La question du sujet supposé savoir n'est recevable que dans le cadre défini par le discours psychanalytique.

Néanmoins, au sens vulgaire, la notion de compétence est plutôt quantitative. Quand on est plus ou moins compétent, du moins dans un cadre

donné, cela détermine donc une hiérarchie, au moins dans la discipline en question. La compétence prise dans ce sens justifie les privilèges corporatifs : ça devient une notion qui est le support d'une idéologie plus ou moins technocratique.

Nous avons de la compétence une autre idée. Si nous la référons à la notion linguistique de compétence, ce qui se trouve indiqué, c'est si quelque chose est ou n'est pas dans la compétence d'un certain discours, si ce quelque chose est cohérent ou non, pertinent ou non, avec les exigences de ce discours.

La notion de compétence est donc à prendre au sens où certainement Lacan l'a prise, celui de la compétence linguistique comme en parle notamment Chomsky. Elle renvoie, cette notion de compétence linguistique, au maniement du langage et des structures syntaxiques. La compétence linguistique est le fait de tout homme : elle s'étend, au moins virtuellement, à toutes les langues. La compétence renvoie au *langage*.

La performance, par contre, renvoie à l'usage de la *parole*, celle-ci supposant la compétence langagière mais toute performance reste en-deçà de la totalité de la compétence et elle peut aussi aller au-delà en constituant une innovation linguistique.

Sur la performance on peut en dire plus avec Austin. D'après Austin, dire : «*je me promène*», c'est une phrase constative. Car cette phrase ne constitue pas un acte; elle se borne à constater. Mais quand on dit : «*je te maudis, je te déshérite*», ou encore : «*Je te promets de faire ceci*», ou «*Tu es ma femme*», ce sont des phrases performatives, en ceci qu'elles constituent un acte. Elles engagent quelque chose entre celui qui les énonce et celui qui les entend. Elles transforment le rapport intersubjectif à l'autre et sont de l'ordre de la parole. Une parole à quoi on devra se tenir.

La performance prise dans ce sens, dans le sens donc donné par Austin, n'a rien à voir avec les exercices de virtuosité exigés par exemple dans les examens et concours des grandes Écoles, car ici il ne s'agit que de juger de la compétence d'un candidat puisqu'il est certain que moins le candidat y mettra de lui-même plus il sera habile à dire n'importe quoi sur n'importe quoi, plus il sera à même de jouer avec les concepts dans un langage codé où il s'agit seulement de se montrer apte à ne pas trébucher, à se montrer conforme au modèle attendu.

Au contraire si nous reprenons la notion de performance dans le sens d'Austin, nous pouvons mieux comprendre par exemple ce que signifie la parfaite actualité des premières œuvres de Freud. A cette époque, les articulations théoriques langagières du discours psychanalytique ne sont pas encore constituées. Rien ou presque rien ne peut y être épinglé de l'ordre de la «compétence», et pourtant on peut déjà parfaitement y reconnaître des

performances authentiquement psychanalytiques. Ces œuvres sont, à l'évidence, promesse et engagement pour des reprises et développements ultérieurs; la compétence s'y constitue déjà mais seulement comme étant à l'horizon de ce qui est engagé, et c'est la performance qui fait la valeur inestimable des premiers textes de Freud. De toutes façons le psychanalyste est dans la compétence langagière qui est non seulement celle du discours psychanalytique mais celle de son patient. Mais ceci ne supprime nullement le fait que la performance est à renouveler non seulement pour chaque patient mais à tout moment de toute psychanalyse. Plutôt que de parler de la nécessité pour le psychanalyste de théoriser, d'inventer pour chaque patient, il serait plus modeste et plus fécond de dire qu'on n'échappe pas à la nécessité de la performance.

Pour en revenir à la passe, c'est évidemment d'une performance qu'il s'agit de juger et ceci a toute son importance parce que le moment de conclure par oui ou par non n'a pas du tout la même signification quand il s'agit de conclure sur une compétence ou sur une performance.

Une performance ne peut être réalisée à coup sûr — et le jury comme le passant doivent le savoir, le passeur aussi bien sûr — son rôle est de rendre cette performance possible.

D'autre part cette performance authentifiée ne constitue en aucune façon un titre ou une décoration dont on peut se prévaloir mais un premier pas dans un engagement réciproque pris à l'égard du jury.

Si le mot de passe a pu passer, ce n'est pas le mot de la fin, mais au contraire un mot de commencement. Il y a un temps pour conclure, mais si la conclusion dans un examen de Faculté marque la fin de l'acquisition d'une compétence, au contraire, dans la passe, il s'agit du début d'un engagement dans le travail psychanalytique. L'opposition entre compétence et performance fait apparaître que le principe qui fonctionne dans la passe est tout différent de celui d'un examen de Faculté.

*

On peut lire l'histoire du mouvement psychanalytique comme celle des remaniements de théorie continuels dont il a été l'objet. On peut au contraire, avec Mannoni, constater que Freud ne renonçait pas volontiers à ses premières approches théoriques. Dans le même sens, quand Lacan relit *Le stade du miroir,* pour sa publication dans les *Écrits*, il en retient surtout que cet article a eu au moins le mérite de ne pas l'avoir empêché de continuer son discours psychanalytique.

Je pense, pour ma part, que c'est le minimum qu'on puisse attendre

d'un psychanalyste : qu'il ne renie pas ce qu'il a pu produire, ses œuvres, son passé, comme aussi bien il a appris, dans sa propre analyse à ne pas rejeter comme étant une connerie : ses rêves, ses lapsus, ses actes manqués.

On ne fait jamais, en analyse, que réinterpréter et reprendre ce qu'on a déjà interprété et c'est ainsi qu'on reste fidèle à son propre discours. Par là, la performance en tant qu'elle est un dire, et un engagement, n'est pas évacuée, mais continue à prendre place dans le discours qu'on ne cesse de poursuivre.

C'est donc là une *norme* pour le psychanalyste que de rester fidèle à sa position en tant que sujet; cette norme s'énonce dans la formule freudienne : *Wo es war, soll ich werden,* «Là où c'était, *je* dois advenir.»

C'est là un devoir-être, un *sollen* comme disent les juristes; il concerne l'avènement du sujet comme tel. C'est une norme à laquelle aucun psychanalyste ne peut prétendre échapper, sous peine d'évacuer la psychanalyse en entier.

Sinon il se passe tout ce qu'on veut. Ça peut être très bien, mais ce n'est pas de la psychanalyse. Au fond, quand Roustang dit que le psychanalyste est condamné à théoriser, il exprime, lui aussi, un devoir-être, quoiqu'il en ait contre le principe de tout jugement.

Mais si on dit que c'est en tant que sujet qu'on doit théoriser, on en retire la moitié si on en dit pas aussi que comme sujet on est constitué par le discours déjà existant, par le discours qui a été tenu en particulier par Freud et par Lacan et aussi par nous-mêmes et par ce que nous avons déjà écrit.

C'est pourquoi la question du sujet dans la pratique du jury d'agrément se dérobe à ce que nous pouvons en dire commodément. Qui juge-t-on ? Le passant bien sûr, et aussi le passeur, sans doute et enfin l'analyste du passant, ceci au point que Lacan avait envisagé de nommer automatiquement *A.E.* l'analyste du passant.

Ce n'est pratiquement guère possible parce que celui-ci peut fort bien n'être pas dans l'École, et qu'au total il n'est même pas évident que le rôle le plus décisif pour le passant n'ait pas été celui de quelqu'un d'autre, un contrôleur par exemple.

Néanmoins la question reste posée utilement et parfois de façon tout à fait explicite par les passants qui posent la question du sujet analyste dans une généalogie.

Finalement, sans aller jusqu'à poser la question qui pourrait être celle de l'analyste de Freud, on peut au moins s'en tenir à ce que disait Lacan : «Comment ne voyez-vous pas que c'est moi-même, dans mes analyses, que je mets en question dans la procédure de la passe ?» Et d'ailleurs, il ne manque

pas, à l'occasion de tel ou tel patient, de dire qu'il n'est pas toujours particulièrement fier de ses analyses.

Il faut évidemment ajouter que les passeurs sont aussi en question, et, bien entendu, le jury; non sans qu'on puisse déplorer que certains faits rapportés sous le sceau de la confidence, fassent l'objet de ragots détestables.

Que le jury soit mis en cause dans son fonctionnement, c'est pourtant une bonne chose que nous sommes bien forcés de nous appliquer à nous-mêmes. Il est clair que nos décisions bien souvent ne coïncident ni avec la renommée du passant dans l'École ni même avec l'opinion que nous avions pu nous faire nous-mêmes par ailleurs à son sujet, en particulier quand l'un ou plusieurs d'entre nous l'ont eu en analyse ou en contrôle.

Cette réserve que je formule sur la fragilité d'une décision, je sais bien qu'on en tire argument pour refuser le principe de la décision du jury par oui ou par non. Ceci alors même qu'on admet le bien fondé de la passe.

Pourtant il n'est pas possible d'éviter ce temps pour conclure qui met un terme à la relation qui s'établit dans la passe. Il y a là une épreuve sans laquelle il ne saurait y avoir de preuve.

Dans deux textes : «Le temps logique...» et «Kant avec Sade», Lacan montre comment seule la certitude qu'une décision sera prise à court terme a une fonction mobilisatrice pour qu'un certain effet se produise. C'est pour cette raison qu'il faut prévoir qu'il y aura un temps pour conclure.

Vous savez dans quelle mélasse on s'englue quand on en reste à dire que ceci a quelque chose à voir avec de la passe, que cela a quelque chose à voir avec l'analyse» sans que rien ne soit tranché. Vous savez que ça s'introduit facilement dans notre pratique, dans ces analyses sans fin dont Freud a dit que ce prolongement indéfini avait à voir avec l'évitement du complexe de castration. Prolongement dont s'accommode trop facilement le patient et l'analyste aussi qui n'ont pas hâte de trancher dans le vif.

Il ne serait que trop facile de laisser la relation passeur-passant s'enliser indéfiniment; ça ne ferait que répéter ce qui se fait après tout bien souvent dans les cartels et ailleurs où aussi on examine sans doute la passe de l'autre mais où on finit par se séparer en ayant le plus souvent évité d'aller jusqu'au point où quelque chose serait recevable par un tiers.

L'échéance d'avoir à témoigner devant le jury introduit entre passeur et passant quelque chose de tout à fait autre. Sans cette échéance, il faut bien dire que la question de la passe ne nous mobiliserait pas aujourd'hui comme elle le fait.

*

Il est temps de conclure pour nous aussi, ce qui ne signifie pas que nous ayons à conclure sur la passe mais que pour nous, c'est une obligation qui est précipitée par une date qui est celle de ces Assises.

Je terminerai donc sur une question qui m'a été posée par un membre d'un cartel travaillant sur la passe : — Est-ce que cette expérience a changé quelque chose à votre pratique de l'analyse ?

Certainement oui, et je ne puis douter qu'il n'en soit ainsi pour tous ceux qui ont peu ou prou participé à cette expérience.

Je ne puis douter aussi qu'elle ait aussi changé la pratique de la majorité des membres de l'École qui ne peuvent plus ni comme analysants, ni comme analystes, continuer à travailler sans au moins se demander ce qui serait recevable aux oreilles d'un tiers, d'une analyse en cours.

Je ne voudrais pas sous-estimer les solides raisons qui décident quelqu'un à entreprendre une analyse, mais tout de même chacun sait combien il est facile de se satisfaire d'un travail très modeste mais à partir duquel il est possible de faire bonne figure sans qu'on se soit trop demandé ni pourquoi ni comment tout cela s'est fait.

Par la suite, même si l'analyste est plus exigeant, l'analysant se dérobe; «On ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif» me disait l'un d'entre eux avant de s'en aller, sans même s'apercevoir que c'est de lui-même qu'il parlait. Mais il se satisfaisait de bénéficier ailleurs des avantages manifestes que son analyse lui avait procurés. Il lui suffisait de conclure qu'à l'École freudienne, on était trop exigeants. Il est vrai, d'ailleurs, que rien ne l'obligeait à venir travailler avec nous.

Si nous nous en tenons aux normes de guérison au sens médical d'adaptation à la société, il ne manque pas de cas analogues où nous pouvons nous prévaloir de réussites patentes, mais ce sont là des normes qui nous restent extérieures et qui ne sont pas spécifiquement psychanalytiques. Aussi nous devons nous interroger sur nos propres normes, pourquoi pas sur notre Surmoi dans l'institution psychanalytique que nous constituons.

On a trop complaisamment dit de l'histoire du mouvement psychanalytique qu'il était marqué des aléas et des avatars du transfert à Freud et à Lacan. Ceci n'aboutit guère qu'à ressusciter une carte du Tendre à usage interne. Car c'est oublier que le transfert, positif ou négatif, est à interpréter en fonction de la résistance à la psychanalyse.

Or, depuis Jung, et même depuis Breuer, il est bien clair que ceux qui se sont écartés de la psychanalyse l'ont toujours fait au nom de la nécessité de tenir compte des exigences de la société, réelles ou supposées, et au détriment des exigences spécifiques du discours psychanalytique.

Si nos rencontres entre psychanalystes ont un sens, que ce soit ou non dans un cadre institutionnel, ce ne peut être en éludant le fait que nous avons d'abord à y reconnaître ce que sont les normes dont le discours psychanalytique est porteur.*

DISCUSSION

MUSTAFA SAFOUAN. — Je n'ai pas besoin de souligner mon assentiment à ce qu'a dit Jean Clavreul, je crois que je ne suis peut-être pas le seul à ressentir la complémentarité de ses propos, de ceux de Conté et des miens.

J'aimerais seulement, puisqu'il a traité la question de la passe surtout sous l'angle institutionnel, proposer quelques modifications pour lesquelles il nous semble que le temps est venu.

Auparavant je voudrais aussi parler d'une question qui est revenue à plusieurs reprises sur le tapis, la question du désir de Lacan, puisqu'on a parlé de son désir du jury d'agrément, dans l'institution, dans l'École et même dans la Proposition.

Je dirai seulement quelques mots, quitte à donner à cette question un plus ample développement dans l'avenir, par exemple au congrès, mais pour le moment, d'abord j'aimerais dire que je n'ai pas vraiment le sentiment que le désir de Lacan ait beaucoup joué dans les délibérations du jury d'agrément, je dois même dire que Lacan a fait montre d'un détachement assez extraordinaire dans l'évaluation de ses propres résultats.

Ce qui est sûr et certain en tout cas, c'est que ces souhaits, ces vœux, Lacan les exprime. Pas plus tard qu'hier matin, par exemple, il a dit qu'il aurait souhaité que quelqu'un prenne le relais.

D'ailleurs on peut se demander pourquoi cette idée de prendre le relais alors qu'il suffit, par exemple que chacun fasse ce qu'il veut; on verra si un relais a été pris ou non. Sans anticipation; cela je ne le dis évidemment pas pour dénier le souhait de Lacan ce qui serait pour le moins exorbitant, mais au contraire pour dire que ce souhait ne doit intimider personne ici.

C'est un souhait que, ma foi, nous pouvons normalement partager.

Pour ce qui est de la proposition et le désir qu'on a cru y trouver, je parle en dehors de la raison qui a été exprimée, qui est articulée dans la Proposition elle-même : le désir dans le sens où on a cru y répondre en se présentant à la passe, comme cela a été effectivement le cas dans certaines candidatures comme l'a remarqué Ginette Raimbault.

Cette croyance-là je dois dire sans ménagement que ça me paraît une aberration; je le dis, après tout il ne faut pas oublier que les pièges du désir sont innombrables;

* Texte repris par l'auteur pour la publication.

hier Serge Leclaire a parlé de la passion d'être un, mais il y a aussi la passion d'être deux, ou la passion d'être trois, peut-être quatre, c'est même pour cela que je dirai que la seule analyse interminable c'est quand même l'analyse de l'analyste puisque c'est l'analyste qui se doit d'être attentif à ces pièges du désir.

Mais alors je vous demande comment peut-on apprécier, juger de sa réussite dans sa passe, sinon à la logique, à la cohérence qu'il peut soutenir dans un certain travail dont Lacan est non seulement le modèle mais l'initiateur, travail de structuration du champ freudien.

Ici, je dois dire en toute honnêteté que même si j'y ai mis un certain retard, la Proposition est un des rares écrits que je peux, pour ma part, qualifier de définitif ou d'indépassable dans le sens que Lacan lui-même a précisé,de ce terme d'indépassable.

En tout cas, si quelqu'un a une raison de soutenir le contraire que peut-on demander de mieux que de revenir sur une erreur, mais en tout cas qu'on ne vienne pas me dire : pourquoi cette autorité de la logique ? comme on l'a dit ce matin.

Car si on dit : Pourquoi cette autorité de la logique ?, alors je vous demande pourquoi vous, vous croyez à l'autorité de la langue, pour interpréter un lapsus; où est-ce que cela va nous mener ?

Pour ce qui est donc des propositions, je dis simplement que ce sont des pratiques concernant le fonctionnement; il est vrai que je parlais hier matin avant de conclure qu'il faut bien préciser qu'une conclusion n'est jamais qu'une conclusion provisoire.

Evidemment, elle est à mettre à l'épreuve, c'est pour cela que je pense qu'il est bon qu'on introduise certaines modifications,notamment deux : la première que le roulement des membres du jury d'agrément se fasse maintenant tous les ans au lieu de tous les deux ans; la deuxième : que la désignation de ceux qui remplacent le membre sortant se fasse non pas par élection mais par tirage au sort.

Ce sont des propositions qui sont à débattre.

LUCIEN MELESE. — Je voudrais demander à Clavreul pourquoi ça lui paraît évident qu'on ne puisse pas nommer *A.E.* — reconnaître là quelque chose de ce travail — des gens qui ne sont pas membres de l'École ? Mais qui ont produit des *A.E.* suivant cette partie de la vieille proposition de Lacan ?... Est-ce que c'est une évidence, ou est-ce une coutume ou est-ce qu'il y a une réflexion ?

JEAN CLAVREUL. — Je disais ça en fonction simplement du fait que ça pourrait dans certains cas poser des problèmes tout à fait particuliers, quelqu'un qui travaille ailleurs se trouverait de ce fait invité à venir comme *A.E.* à l'École...

LUCIEN MELESE. — Cela fait des liaisons intéressantes.

JEAN CLAVREUL. — Ça pourrait faire quelque chose d'intéressant; il faut dire aussi que malgré tout il a paru difficile de faire intervenir cet élément-là comme important ne serait-ce que parce que ça modifierait très certainement la décision prise par le jury, concernant l'admission d'un passant.

LUCIEN MELESE. — C'est une fine dialectique...

JEAN CLAVREUL. — De savoir qui se trouverait entraîné; d'autre part il y a la raison que je disais, c'est qu'il n'est pas du tout toujours évident de pouvoir décider qui a eu cette fonction d'analyste pour un passant.

LUCIEN MELESE. — Ceci est vrai mais cependant ce serait peut-être une manière au moins compensée d'obtenir des liaisons, de distendre les deux...

JEAN CLAVREUL. — Cela a été impossible de le faire, au moins d'une façon automatique.

LUCIEN MELESE. — Oui, mais après tout, pourquoi pas ?

HUGUETTE LAWRENCE. — Je voudrais poser une question à propos de l'intervention de Bernard This; la nomination ou la non nomination au titre d'*A.E.* est-elle si nécessaire qu'un analyste déjà *A.E.* ne puisse contribuer par son témoignage à l'expérience de la passe ? Et est-ce que la possibilité pour un analyste de se présenter à la passe sans qu'entre en compte la question de la nomination ne contribuerait pas à donner tout son poids et à laisser toute sa place au témoignage des analystes qui s'y sont présentés et n'ont pas été nommés ?

BERNARD THIS. — Ce n'était pas d'usage jusque là. Est-ce hors des possibilités ? Je ne sais pas.

JEAN CLAVREUL. — Il faut dire que cela mettrait le passant en question dans une position tout à fait particulière puisqu'il ne serait pas là porteur d'une demande puisqu'il serait déjà *A.E.* Il ne serait demandeur que d'une possible destitution.

C'est en tout cas un point sur lequel Lacan a été très attentif, de poser le problème différemment pour les *A.E.* et pour les *A.M.E.;* on n'est pas demandeur d'être *A.ME*; tandis que pour être *A.E.* on est demandeur.

La demande pour un *A.E.* de passer la passe prendrait du même coup une toute autre allure, une sorte d'exhibition qui serait peut-être intéressante. Cela poserait le problème très différemment.

FRANÇOISE DOLTO. — Je vous soumets à tous quelque chose, c'est qu'au départ ce qui m'avait paru très intéressant dans cette proposition de Lacan c'est que finalement les psychanalystes n'avaient pas de témoignage suffisant sur ce qui avait fait muter un analysant en personne qui assumait de prendre à la place de l'analyste pour un analysant; donc parler de cette évolution dans son analyse du moment ultime de devenir psychanalyste.

Or, le fait que c'est un analysant qui demande me semble n'avoir pas évité que nous soyons toujours dans la même méconnaissance de ce qui fait que tant de personnes — d'*A.M.E.*, par exemple — ne pensent pas du tout se proposer à la passe et sont d'excellents psychanalystes, pour les psychanalysants qui sont chez eux, je trouve qu'il n'y a pas assez d'études faites sur cette analyse didactique; je me pose la question : est-ce que ce n'est pas parce que le fait que ce soit lié au titre d'*A.E.* ne les intéresse pas et que, ce qui les intéresserait serait de contribuer au travail sur l'analyse didactique que je pensais être l'élément essentiel de cette recherche possible qu'introduisait la passe.

Dès l'origine — je ne sais pas si Lacan se souvient — j'avais déjà dit que c'était ennuyeux qu'il y ait un label à la suite de cette contribution au travail sur une analyse didactique c'est-à-dire un témoignage sur le travail, sur le processus, à tort ou à raison, qui fait effet de psychanalyste sur les psychanalysants, sur le processus

qu'était conscient d'avoir passé un analyste qui d'ailleurs le passe toute sa vie car cette passe nous passons notre vie à être dedans à presque tout nouvel analysant... ce n'est pas dit... C'est pour ça qu'en effet, que le titre soit donné ou pas donné le résultat devrait, pour un psychanalyste être le même, c'est-à-dire qu'il continue à travailler et ainsi aussi à analyser pourquoi ce jury n'a pas jugé bon de donner un titre d'*A.E.* qui en fait est tout de même important pour une école mais n'est pas important pour l'analysant, devenu psychanalyste.

Je me demande comment on peut faire partie d'une école qui a mis la passe comme un devoir de travail sur l'analyse didactique sans qu'il soit dit qu'à partir d'un certain temps de travail effectif comme psychanalyste tout un chacun qui veut rester dans cette école soit tenu de témoigner de son analyse qui l'a rendu psychanalyste.

Ceci ferait qu'il y aurait des demandeurs entre leur début de contrôle, par exemple, leur début pratique, il y aurait des demandeurs entre ce début et 18 ans ou 21 ans — l'ancienne majorité ou la nouvelle — mais il y aurait aussi des appelés, demandés par le jury d'agrément qui dirait : Voilà 18 ans que vous travaillez, il faut témoigner de comment vous êtes devenus analystes, parce que le moment est venu, sinon, il n'y a aucune raison que vous restiez dans cette école...

Ce qui d'ailleurs n'empêchera pas qu'ils seront toujours de très bons analystes; mais il me semble que travailler à ce qu'est une analyse didactique fait partie d'un psychanalyste sérieux.

C'est une des choses qui, lorsque j'ai été au début dans le jury d'agrément (ce passage, je dois dire pas très long, parce que j'ai trouvé que ce rôle qu'on m'y faisait tenir en y étant nommé était tellement formidablement enseignant que je me disais : Il faut que d'autres passent ici, parce que c'est là qu'on apprend ce qu'est la psychanalyse, qui prépare quelqu'un à être didacticien) d'ailleurs m'était totalement indifférent : ce que les gens passent ou pas, ce n'est pas ça qui m'intéressait ni j'espère pour ceux qui passaient, ce n'était pas ça qui les intéressait.

Ce qui était formidable c'était de voir quelqu'un se livrer à ce travail pour les autres.

Et je trouve que nous n'avons pas le droit... nous le faisons certainement pour nous-mêmes, ceux qui ne le font pas devant ce jury, pourquoi une école qui a institué cela comme nouveauté et contribution au travail de l'analyse didactique ne dirait-elle pas : — Après 18 ou 21 ans, de travail, il faut témoigner de la passe, avec ou sans *A.E.* au bout, mais comme contribution à cette école, au travail sur l'analyse didactique.

Voilà ce que je propose; cela ferait deux types de personnes, des personnes qui vont à la performance en s'y risquant et des personnes qui acceptent d'y aller ou alors on ne voit pas pourquoi ils restent dans une école où vraiment le centre du travail, c'est la psychanalyse et la psychanalyse didactique.

(applaudissements)

BERNARD THIS. — Ce «il faut» introduit quand même à ce moment-là quelque chose de bien lourd.

FRANÇOISE DOLTO. — Que veut dire : lourd, lourd sur les épaules de ceux qui se risquent, et pas sur ceux qui ne se risquent pas ?

Lourd à qui ? C'est tout de même un devoir ce travail, ça ne veut pas dire qu'il faille qu'il y ait analyse de l'École, d'ailleurs l'École a besoin d'appeler les gens valables; pourquoi attend-elle qu'ils se proposent comme valables ?

Et s'il y a des gens — quelles que soient les raisons — qui estiment qu'ils ne peuvent pas contribuer à ce travail, ça constitue une sorte de passe pour eux, ils peuvent aller dans une autre... Je ne sais pas, je n'ai pas dit dans une autre école, je trouve des gens très bien dans les autres écoles, ce n'est pas du tout les rejeter, c'est qu'ils ne font plus partie de cette cohésion de travail que nous représentons puisqu'ils veulent bien que les autres y contribuent mais pas eux, alors que nous savons combien il y en a qui sont *A.M.E.* et qui ne vont pas plus loin parce que c'est dur, mais c'est tout de même ça travailler entre psychanalystes.

JEAN CLAVREUL. — J'évoquais tout à l'heure le fait que c'est au bout de trois ans seulement que Lacan a fait la *Proposition d'Octobre*, ça fait suite à ces trois années mais à bien d'autres avant; en tout cas moi j'ai vu Lacan demandant aux analystes qui étaient là : «Faites un travail sur la didactique.»

Et c'est parce que rien ne venait qu'il a fait ça, cette institution de la passe.

FRANÇOISE DOLTO. — Je sais bien...

JEAN CLAVREUL. — Je ne sais pas si en multipliant cette demande — peut-être qu'il s'adressait à dix personnes autour de lui, il demandait quand même qu'éventuellement on s'en adjoigne d'autres, — si en multipliant ça par 10 ou par 20 on changera grand chose.

Justement ce que Lacan a fait dans la Proposition d'octobre, c'est dire que c'est à partir du moment où on est dans la passe que c'est là le moment le plus favorable pour théoriser. C'est là qu'on en sait quelque chose.

FRANÇOISE DOLTO. — Mais comme on y est toute la vie...

JEAN CLAVREUL. — Je disais : Là on l'est d'une façon tout à fait particulière, car très généralement après, c'est d'une autre façon, qu'on parle de sa passe. On ne la met plus en relation avec son analyse didactique.

FRANÇOISE DOLTO. — Ça c'est la théorie, parce que vous savez bien qu'en pratique les gens qui se présentent à la passe sont pour beaucoup des gens qui déjà travaillent, et travaillent; ils le savent bien, sans ça ils n'auraient pas continué; si l'on ne travaille pas bien on le paie de sa chair, ou si ce n'est pas soi, ce sont ses enfants et son conjoint, c'est très important de comprendre ce que c'est qu'une analyse didactique et la différence qu'il y a entre avoir fait une analyse didactique qui permet d'écouter les autres en même temps que soi-même...

Je propose... bien sûr, s'il y a des oppositions, moi je suis très démocratique...

M. SICARD. — Vous me donnez envie d'intervenir sur quelque chose qui me turlupine depuis hier; la question de savoir si la passe envisagée comme contribution à une théorie de l'analyse spécialement l'analyse didactique ou l'analyse pure, soit ce témoignage de ce qu'il en est du passage, précisément de l'analysant à l'analyste, s'il y va effectivement vraiment de soi que cette ouverture doive être redoublée, le cas échéant, par une nomination, comment...

Est-ce qu'il ne serait pas envisageable de penser une passe qui se disjoigne de la nomination qu'on puisse désirer contribuer à l'élaboration de la théorie de l'analyse pure ? Sans désirer passer *A.E.* et en tout cas sans passer *A.E.*

Cette question se redouble d'une autre, qui s'adresse aux *A.E.* de l'ancienne liste c'est-à-dire ceux qui ont été investis de ce titre je dirais par l'Histoire, ou dont l'investiture a eu la conséquence d'une élection au jury, voire comme passage comme *A.E.* d'un autre analysant...

La question est de savoir si à ceux-là il y a lieu d'offrir l'expérience de la passe, question qui redouble la première en ce qu'elle disjoint l'être *A.E.* ou le vouloir être *A.E.* de l'expérience de la passe, dont j'entends dire que de toutes façons elle se passe.

Alors, qu'est-ce qui ferait obstacle à cette conception ? Même en allant plus loin; Ginette Raimbault disait hier que le jury avait été tenté de l'admettre, à savoir l'anonymat des passants, qui se conçoit mal s'il est question d'une nomination, puisqu'on nomme des noms.

Même en faisant le passeur porteur d'un secret d'un non-dit sur le nom, mais qui se conçoit peut-être lorsqu'on aurait, je dirais, désintriqué la fonction de contribution au progrès de l'analyse, et la fonction institutionnelle des *A.E.* dans un corps constitué ?

JEAN CLAVREUL. — Moi, je vous poserais la question de même qu'à Françoise Dolto : pourquoi voudriez-vous qu'on vous l'ordonne ?

Rien ne vous empêche de le faire.

M. SICARD. — Moi je n'ai pas dit cela, qu'on l'ordonne.

J'en discutais tout à l'heure, à midi, je disais même : pourquoi ne pas envisager une sorte d'anonymat collectif — puisqu'on saurait qu'il y a des noms — anonymat collectif comme en existe dans la publication du Scilicet.

JEAN CLAVREUL. — Lacan va prendre la parole...

FRANCIS HOFTEIN. — Une seule question très rapide, sur un point que vous n'avez pas touché, Clavreul : c'est qu'on ne peut être passeur que si on est en analyse chez un *A.E.* Et il me semble que tout le poids de la nomination est là. Parce que ça change la position, je dirais symbolique, de l'analyste qui devient *A.E.*, de ce pouvoir-là, réel.

JEAN CLAVREUL. — La réponse est simplement que...

JACQUES LACAN. — Il n'y a pas besoin d'être *A.E.* pour être passeur.

C'est une idée folle de dire qu'il n'y a que les *A.E.* qui pouvaient désigner les passeurs.

C'est en quelque sorte une garantie; je me suis dit que quand même, les *A.E.* devaient savoir ce qu'ils faisaient.

La seule chose importante, c'est le passant, et le passant, c'est la question que je pose, à savoir qu'est-ce qui peut venir dans la boule de quelqu'un pour s'autoriser d'être analyste ?

J'ai voulu avoir des témoignages, naturellement je n'en ai eu aucun, des témoignages de comment ça se produisait.

Bien entendu c'est un échec complet, cette passe.

Mais il faut dire que pour se constituer comme analyste il faut être drôlement mordu; mordu par Freud principalement, c'est-à-dire croire à cette chose absolument folle qu'on appelle l'inconscient et que j'ai essayé de traduire par le «sujet supposé savoir.»

Il n'y a rien qui m'ennuie comme les congrès, mais pas celui-ci parce que chacun a apporté sa pauvre petite pierre à l'idée de la passe, et que le résultat n'est pas plus éclairant dans un congrès que quand on voit des passants qui sont toujours ou bien déjà engagés dans cette profession d'analyste, — c'est pour ça que l'*A.M.E.* ça ne m'intéresse pas spécialement, que l'*A.M.E.* vienne témoigner, l'*A.M.E.* fait ça par habitude, — car c'est quand même ça qu'il faut voir : comment est-ce qu'il y a des gens qui croient aux analystes, qui viennent leur demander quelque chose ? C'est une histoire absolument folle.

Pourquoi viendrait-on demander à un analyste le tempérament de ses symptômes ? Tout le monde en a étant donné que tout le monde est névrosé, c'est pour ça qu'on appelle le symptôme, à l'occasion, névrotique, et quand il n'est pas névrotique les gens ont la sagèsse de ne pas venir demander à un analyste de s'en occuper, ce qui prouve quand même que ne franchit ça, à savoir venir demander à l'analyste d'arranger ça, que ce qu'il faut bien appeler le psychotique.

Et tout est là, il faudrait que l'analyste sache un peu la limite de ses moyens, c'est là-dessus que, en somme, nous attendons le témoignage de gens qui sont depuis peu de temps analystes : qu'est-ce qui peut bien leur venir à l'idée — c'est là que je pose la question — de s'autoriser d'être analystes.

Parce que, comme l'a dit Leclaire, il y a des sujets non identifiés et c'est précisément de ça qu'il s'agit; les sujets non identifiés nous ne nous en occupons pas, les sujets non identifiés, c'est bien ce qui est en question comme Leclaire nous l'a expliqué.

Le sujet non identifié tient beaucoup à son unité; il faudrait quand même qu'on le lui explique qu'il n'est pas un, et c'est en ça que l'analyste pourrait servir à quelque chose.

Imp. CIRNOV / 75116 Paris